

ARRETE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'aliénation d'un chemin rural et changement d'assiette de deux chemins ruraux.

Madame le Maire de **POUILLIGNAC**,

Informe qu'il sera procédé, en exécution de l'**arrêté municipal** du **5 avril 2024**, a une **enquête publique** concernant l'aliénation d'un chemin rural et le changement d'assiette des deux chemins ruraux suivants et :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

- Aliénation du chemin rural de « chez Gilbert »

ARTICLE 2

- Changement d'assiette d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « les Prés de l'Église de la Font Saint-Martin » et de l'incorporation dans le domaine privé de la commune d'une partie de « l'impasse de la Fontaine ».

ARTICLE 3

- Changement d'assiette d'un tronçon de chemin rural et de la voie communale VC n° 101 au lieu-dit « le Brandard ».

Le dossier est consultable à la mairie du Poullignac. Les observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête publique ou envoyées par courrier à la mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur, **du vendredi 28 mars 2025 au mardi 15 avril 2025** ; les jours d'ouverture de la mairie sont le mardi 9 h/12 h et 14 h/17 h et le vendredi 9 h/12 h. Le dossier est également consultable sur le site de la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne à l'adresse suivante : www.lavalette-tude-dronne.fr.

Monsieur Didier LABREGERE, désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur**, recevra les observations du public à **la mairie de 14 h à 17 h le mardi 15 avril 2025**.

Poullignac, le 11.03.2025

Le Maire, Mireille NEESER

